Défense des droits des pêcheurs au niveau international

Action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Colloque Journée mondiale des pêcheurs 2025

Les pêches des Nations Unies aux assiettes bretonnes

UBS, Lorient

27 novembre 2025

Organisation Internationale du Travail

Etablie en 1919

Agence spécialisée des Nations Unies

Tripartisme

- Gouvernements
- Organisations des Travailleurs
- Organisations des Employeurs

Mandat de l'OIT

Travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine

Etablir et promouvoir des normes, des principes fondamentaux et des droits au travail

Les principes et droits fondamentaux au travail

Liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

Elimination de toutes formes de travail forcé

Abolition effective du travail des enfants

Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Un milieu sûr et salubre

10 conventions fondamentales qui couvrent ces différents domaines

De nouvelles normes pour le secteur de la pêche

La Convention sur le travail dans la pêche, 2007 (no. 188)

Jusqu'en 2006, de nombreux pêcheurs **bénéficiaient d'une protection par le biais d'autres normes de l'OIT** pour le travail maritime visant les gens de mer à bord de navires marchands qui pouvaient ou non s'appliquer au secteur de la pêche.

La nouvelle Convention du travail maritime (MLC) adopté en 2006 **exclut les navires de pêches** de son champ d'application.

A ce jour, la C188 a été ratifiée par **24 pays**

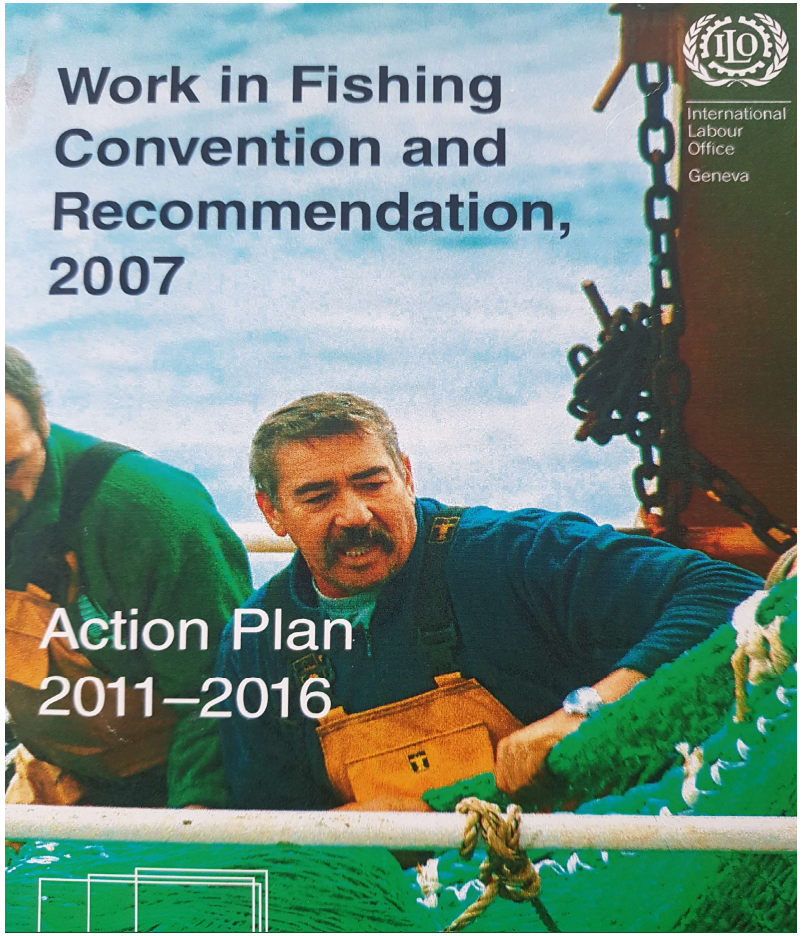

Ratifications of the Work in Fishing Convention, 2007 (No.188)
GREENLAND
CANADA
UNITED STATES
MEXICO
CUBA
VENEZUELA
COLOMBIA
ECUADOR
PERU
BRAZIL
BOLIVIA
PARAGUAY
CHILE
ARGENTINA
URUGUAY
SWEDEN
FINLAND
RUSSIA
IRELAND
GERMANY
POLAND
BELARUS
UKRAINE
FRANCE
SPAIN
PORTUGAL
ROMANIA
KAZAKHSTAN
MONGOLIA
TURKEY
SYRIA
IRAQ
IRAN
CHINA
JAPAN
ALGERIA
LIBYA
EGYPT
PAKISTAN
INDIA
SAUDI ARABIA
MAURITANIA
MALI
NIGER
CHAD
SUDAN
YEMEN
OMAN
NIGERIA
ETHIOPIA
SOMALIA
KENYA
DR CONGO
TANZANIA
ANGOLA
ZAMBIA
NAMIBIA
BOTSWANA
SOUTH AFRICA
MADAGASCAR
PHILIPPINES
MALAYSIA
INDONESIA
AUSTRALIA
NEW ZEALAND
Created with mapchart.net

Objectifs de la C188

La Convention vise à assurer que les pêcheurs bénéficient de conditions décentes pour travailler à bord des navires de pêche:

- ❑ Conditions minimales requises pour le travail à bord
- ❑ Conditions de service
- ❑ Logement et alimentation
- ❑ Protection de la sécurité et de la santé au travail
- ❑ Soins médicaux et sécurité sociale

International Labour Organization

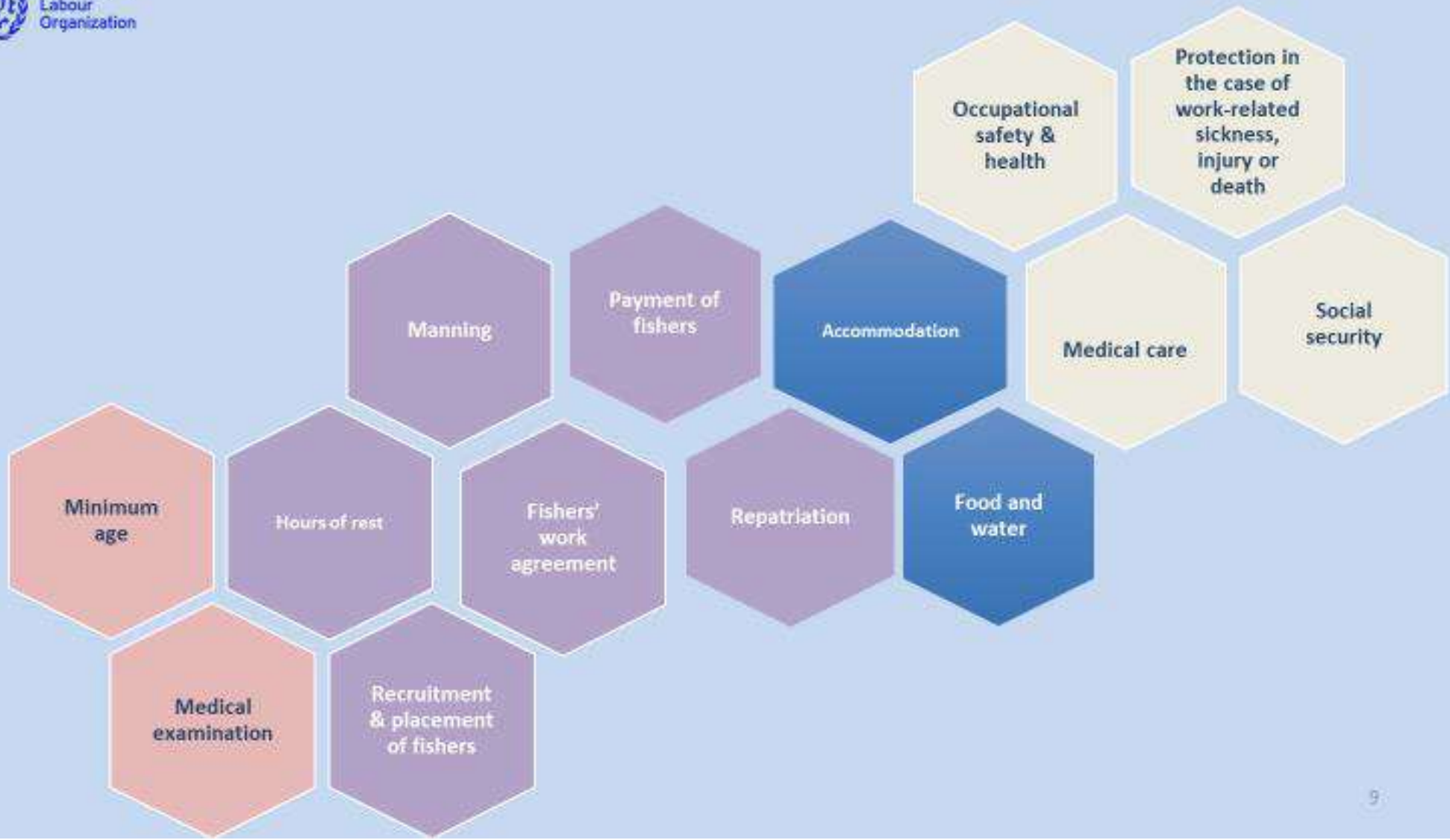

Champ d'application de la C188

- La Convention s'applique à **tous les pêcheurs** et à tous les navires de pêche engagés dans des **opérations de pêche commerciale**
- La Convention contient une **clause de flexibilité** permettant la mise en œuvre progressive de la Convention. Elle ne s'applique pas aux navires d'une longueur de 24 m ou plus ou passant plus de 7 jours en mer ou pêchant en haute mer

Projets de l'OIT dans le secteur de la pêche

L'OIT ne dispose pas d'un département dédié au secteur de la pêche. La pêche dépend du Département des politiques sectorielles (SECTOR) et de sa branche Secteur des transports et des questions maritimes

Le budget régulier de l'OIT consacré à la pêche se limite à promouvoir la C188 (étude des écarts, présentation, ratification, formation)

La promotion du travail décent et des conditions de travail dans la pêche se fait donc à travers les **projets financés par différents donateurs**

Accelerator Lab 8.7 Programme

- Programme global avec des actions aux niveaux global, régional et national financé par NORAD pour une durée de 4 ans (2021-2024)
- 3 pays pilotes avec une coordination nationale: Ghana, Afrique du Sud et Indonésie
- Au niveau régional, appui au Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO/FCWC), à la Commission Internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

Résultats au niveau régional

- Préparation et adoption par la Conférence des Ministres du CPCO d'un **Protocole sur les normes de travail pour les équipages et l'élimination du travail forcé sur les navires de pêche** dans la région du CPCO en décembre 2024. Les 6 pays du CPCO ont signé le Protocole en 2025 et celui-ci est entré en vigueur en 2025.

- Préparation et approbation d'une **Déclaration sur la promotion du travail décent et l'élimination du travail forcé dans le secteur de la pêche dans la région de la SADC et son plan d'action** par les ministres chargés de la pêche et les ministres chargés du travail des 16 pays membres de la SADC en 2024

- **Appui au Groupe de travail de l'ICCAT** pour la formulation de la Résolution 23-20 de l'ICCAT sur les principes fondamentaux relatifs aux normes du travail dans les pêcheries de l'ICCAT

Résultats au niveau national

- Promotion et appui pour la coordination et la mise en œuvre d'**inspections des conditions de travail** à bord des navires de pêche au port
- **Formation des inspecteurs des pêches et des inspecteurs maritimes** sur les normes de travail à bord des navires de pêche pour la détection de possibles situations de travail forcé (mécanisme de référence)
- Au Ghana, établissement d'un **mécanisme tripartite** regroupant les représentants des armateurs, les syndicats et associations de pêcheurs, et les représentants du gouvernement (autorité maritime, pêche) pour promouvoir et améliorer les conditions de travail à bord des navires de pêche industrielle (e.g. obligation de contrats de travail individuels)

Projets en cours

Ship to Shore rights Southeast Asia: Safe migration for decent work in the blue economy (2025-2028) – financement de l'Union européenne – Cambodge, Indonésie, Birmanie, Malaisie, Philippines et Thailand

Renforcement des conditions de travail dans le secteur de la pêche de l'**Equateur et du Pérou** (2021-2026) – financement de USDOL

Nouvel **accord de coopération** pour promouvoir le travail décent et les normes du travail dans le secteur des pêches du **Pacifique** signé par l'OIT et l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA) en 2025

Merci pour votre attention

Diapositive 15

PC1 Philippe Cacaud; 25/11/2025